



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.1

Numéro de la demande : 2010-2023
Demande : Conversion en homologation complète sans consultation
Produit : Quali-Pro Propiconazole 14.3 ME
Numéro d'homologation : 28797
Matières actives (m. a.) : Propiconazole, (PON)
N° de document de l'ARLA : 2297548

But de la demande

La présente demande visait la conversion de l'homologation conditionnelle du produit Quali-Pro Propiconazole 14.3 ME (28797), auparavant appelé Bumper 14.3 ME, en homologation complète. Le produit avait obtenu une homologation conditionnelle dans le cadre de la demande 2005-3845.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

Évaluations sanitaires

Aucune évaluation sanitaire n'est requise pour la présente demande.

Évaluation environnementale

Veillez vous reporter au Document de décision de réévaluation proposée (PRVD 2011-02) pour un examen détaillé du devenir dans l'environnement et des effets du propiconazole. Des études de toxicité aquatique spécifique au produit sont requises pour les produits contenant du propiconazole en raison des différences importantes de toxicité entre la formulation et la matière active seule. Les données sur la toxicité aquatique chronique et aiguë exigées pour la conversion de l'homologation conditionnelle du produit Quali-Pro Propiconazole 14.3 ME (garantie : 154,5 g de propiconazole/l ou 14,3 %) en homologation complète ont été soumises. Les études ont été examinées et acceptées, et il a été déterminé qu'elles comblaient adéquatement les lacunes établies auparavant dans les données. Ainsi, aucune autre donnée environnementale n'est requise pour la conversion de l'homologation du produit Quali-Pro Propiconazole 14.3 ME en homologation complète.

D'après l'évaluation du risque environnemental aquatique réalisée dans le cadre de cette demande pour la préparation commerciale, Quali-Pro Propiconazole 14.3

ME, il a été déterminé que ce produit formulé est plus toxique que la matière active seule, et des mesures d'atténuation des risques spécifiques à la préparation commerciale, comme des zones tampons et des mentions de danger/mises en garde, ont été ajoutées à l'étiquette.

Évaluation de la valeur

Aucune évaluation de la valeur n'est requise pour la présente demande.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis à l'appui du produit, à savoir Quali-Pro Propiconazole 14.3 ME, et elle a jugé que les données étaient suffisantes pour appuyer la conversion de l'homologation en homologation complète.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.